

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
<http://www.swisstribune.org>

Conseil d'Etat  
Monsieur le Président du Conseil D'Etat  
Maurice ROPRAZ  
Grand-Rue 27  
1701 Fribourg

Monsieur le Président du Grand Conseil  
Bruno Boschung  
Elswil 24  
3184 Wünnewil

Estavayer-le-Lac, le 1er octobre 2017  
[http://www.swisstribune.org/doc/171001DE\\_MR.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/171001DE_MR.pdf)

**MON COURRIER DU 22 SEPTEMBRE / FAIT NOUVEAU  
VOTRE ENGAGEMENT PERSONNEL**

Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Monsieur le Président du Grand Conseil,

Je me réfère à mon courrier<sup>1</sup> du 22 septembre 2017 relatif à la violation des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. J'ai reçu le 27 septembre un courrier du Ministère Public qui montre un comportement machiavélique et terrifiant du Procureur<sup>2</sup> Raphaël Bourquin pour tout citoyen de notre Canton qui attend que nos élus respectent leur dignité et leurs droits, en faisant appliquer les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale.

A la lecture du courrier du Procureur Bourquin, pour prendre une métaphore avec le pays des Schtroumpfs, je me suis senti comme un Schtroumpf trompé et piégé par Gargamel, alors que ce dernier avait pris l'apparence du Grand Schtroumpf. Je vous envoie la copie du courrier que je lui ai envoyé, voir pièce<sup>3</sup> 170929DE\_RB annexée.

J'ai également informé le Procureur Général, Fabien GASSER, de cette situation qui montre que le Ministère Public de notre Canton a aidé Me Patrick Foetisch à obtenir un jugement vicié dans le Canton de Neuchâtel, en faisant pression sur mon avocat, voir pièce<sup>4</sup> 170930DE\_FG annexée.

***De la fausse dénonciation que le Ministère Public empêche d'instruire pour couvrir du crime organisé***

Comme le décrit la page 8 de l'annexe<sup>5</sup> (170919DE\_TB) de mon courrier du 22 septembre 2017 :

- i. lorsque Me Foetisch, un professionnel de la loi, a porté plainte pénale contre mon avocat, le Ministère Public a immédiatement commencé à instruire la plainte pénale de Me Foetisch
- ii. alors que c'était une fausse dénonciation pour fausser l'action civile, illicite d'après mon avocat selon les relations qui lient les avocats aux Tribunaux, le Ministère Public n'a pas prononcé une ordonnance de non-entrée en matière. Au contraire, il a suspendu la plainte en attente du résultat civil en sachant que la plainte avait pour but de fausser l'action civile.

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170922DE\\_MR.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170922DE_MR.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170920RB\\_DE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170920RB_DE.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170929DE\\_RB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170929DE_RB.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170930DE\\_FG.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170930DE_FG.pdf)

<sup>5</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170919DE\\_TB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170919DE_TB.pdf)

### **Première Vérité de LA PALICE**

Tout citoyen et tout élu respectueux des règles de la bonne foi sait que si le Ministère Public n'instruit pas une fausse dénonciation, elle ne pourra pas être démentie. Si cette fausse dénonciation a été déposée en vue de fausser la procédure civile et qu'elle est suspendue en attente du résultat civil, chacun sait que la procédure civile aura été viciée à dessein par la fausse dénonciation. C'est de la corruption et c'est l'œuvre d'une puissante organisation criminelle.

C'est ce qui s'est passé dans le cas présent d'une manière particulièrement machiavélique et odieuse. En effet, on me demandait de payer les frais de cette procédure, donc j'étais partie prenante pour le financement. Par contre, lorsque je voulais être entendu sur les questions de fonds, on me disait que je n'étais pas partie prenante, au prétexte que Me Foetisch avait déposé sa plainte pénale seulement contre mon avocat et pas contre le soussigné ! C'est un procédé analogue à celui déjà utilisé avec le rapport ROUILLER pour violer mon droit d'être entendu en agissant contre mon avocat !

### **Fait nouveau : le comportement machiavélique et terrifiant du Procureur Bourquin qui aggrave la fausse dénonciation que le Ministère Public avait suspendue pour faire pression sur mon avocat**

Suite au déni de justice permanent lié au rapport Rouiller, dont cette fausse dénonciation suspendue, j'ai déposé plainte pénale en réclamant le respect de mes droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Le Procureur Fabien GASSER dûment mis au courant des faits a laissé la plainte en attente.

Par contre le Procureur Bourquin, qui a aussi fait le Serment de respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale, a tout d'un coup prononcé une ordonnance de non-entrée en matière sur ce dossier qui ne lui était pas adressé. Dûment mis au courant de cette plainte de Me Foetisch contre mon avocat - que le Ministère PUBLIC s'était empressée de commencer à instruire et qu'il a suspendue pour faire pression au civil - , **le Procureur Bourquin a alors cherché à me piéger avec des méthodes dignes de Gargamel, où il montre qu'il ne veut pas respecter ses concitoyens.**

### **Seconde Vérité de LA PALICE**

Tout citoyen et tout élu respectueux des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale sait que le Ministère PUBLIC ne doit pas traiter de manière arbitraire les citoyens. En particulier, il doit veiller à ce que des professionnels de la loi ne soient pas avantagés par leurs privilèges. Plus encore, il a le devoir de punir de manière exemplaire des professionnels de la loi qui tenteraient de tirer avantage de manière indue de leurs privilèges **et qui ne respectent plus une partie de leurs concitoyens.**

### **Pour revenir au Rapport ROUILLER et aux questions de la CHAMANE**

En tant qu'élus, vous vous êtes engagés personnellement à faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Par la présente, je me plains que ces droits sont violés de manière crasse par la pression exercée par le Ministère Public sur mon avocat et ce comportement machiavélique et terrifiant du Procureur Bourquin qui a montré qu'il ne veut pas respecter la dignité et les droits fondamentaux d'une partie de nos concitoyens. **Ce courrier est à considérer comme une plainte pour déni de justice permanent aggravé déposée auprès des Autorités cantonales.** Je donnerai plus de détail dans le cadre de l'entrevue que nous devons avoir.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Monsieur le Président du Grand Conseil, mes salutations cordiales.

  
Dr Denis ERNI

Annexes : ment

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/171001DE\\_MR.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/171001DE_MR.pdf)